



L'ESTÉREL

GRAND SITE DE FRANCE... ENFIN

Le 1^{er} octobre 2018, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a officiellement validé l'entrée de l'Estérel en Opération Grand Site (OGS) qui porte sur un espace terrestre de 22 190 ha et un espace marin de 1 472 ha.

De la Charte Forestière à l'Opération Grand Site

Le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME), a pour objet toute action de protection du massif forestier de l'Estérel. Pendant longtemps actif sur la prévention des incendies de forêt, le SIPME développe depuis 2015 avec l'adoption d'une Charte Forestière de Territoire, une politique cohérente et concertée avec l'ensemble de ses partenaires, dont la CAVEM et sa cellule Natura 2000, en vue de préserver et de mettre en valeur cet espace exceptionnel qu'est l'Estérel. En mars 2018, le SIPME a déposé une candidature OGS auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Le 1^{er} octobre 2018, une étape de plus a été franchie avec le lancement officiel d'une « Démarche Grand Site de France » dans l'Estérel qui vise l'attribution du label « Grand Site de France ». À ce jour, 17 sites ont obtenu le label « Grand Site de France » et 26 sites sont en « Démarche Grand Site de France ».

Le « Grand Site de l'Estérel »

Un « Grand Site » est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites, qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère.

« L'Opération Grand Site » est la démarche proposée par l'État pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire et de reconnaître et valoriser au niveau national les efforts réalisés par un territoire pour gérer durablement un espace exceptionnel.

2 150 000
visites/an

40 %
des visites réalisées dans un cadre touristique

60 %
des visites réalisées dans le cadre d'une excursion à la journée

6 visites sur 10
effectuées par des habitants du Var ou des Alpes-Maritimes



Dans le cadre de cette démarche, un concours photo « Mon paysage de l'Estérel » est organisé pour permettre aux habitants de partager leur perception du massif : <https://monpaysagedelester.wixsite.com/participez>